

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI DIX JANVIER DEUX MILLE VINGT DEUX

Présents : Mesdames Marianne LAUZERAL, Corinne DEJEAN et Audrey LE GALES.
Messieurs : Daniel GRYCZA, Marcel FABRIS, Gérard SOUVERVILLE, Yoann CLAUDIN, Sébastien DARAUD, Gérard ROUJAS, Gilbert GUILHEM, Roger GHIRARDO et Eric SOULA.

Absents excusés : Mesdames Christiane DANGLA, Isabelle GARCIA-RIBET et Alexia RON

Procuration : Madame Isabelle GARCIA-RIBET donne procuration à Mr Marcel FABRIS

Secrétaire de séance : M Corinne DEJEAN

Ouverture de la séance à 20h30 qui se déroule exceptionnellement à la Salle des Fêtes (période COVID-19),

Monsieur le Maire adresse tous ses meilleurs vœux pour 2022 à tous les membres du Conseil Municipal,

➤ **Autorisation pour engager 25% du budget d'investissement avant le vote du budget :**

Le vote du budget d'investissement 2022 devant être voté avant la mi-avril 2022, il faut toutefois régler les factures d'investissement (notamment concernant le chantier de la nouvelle école)

Comme le permet la loi et jusqu'à l'adoption du budget 2022, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager l'équivalent de 25% du budget d'investissement réalisé en 2021 pour pouvoir honorer ces paiements.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote :

POUR	13
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le Conseil Municipal prend délibération et autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à engager 25 % du budget d'investissement avant son vote.

➤ **Contrat groupe Assurances 2022/2023 – Adhésion :**

Les agents de la commune bénéficiaient d'une assurance (maladie, décès, invalidité) qui était portée par le Groupe GRAS SAVOYE jusqu'au 31 décembre 2021 ; ce dernier a dénoncé le contrat pour 2022 et 2023.

Le centre de gestion ayant lancé un appel d'offre, le marché a été remporté à nouveau par le même prestataire (le seul qui a répondu à l'appel d'offres), à la fois pour les agents affiliés à l'IRCANTEC (horaires hebdomadaires < 28 heures) et ceux affiliés à la CNRACL (horaires >= 28 heures).

Monsieur le Maire propose de maintenir le même niveau de couverture, qu'à ce jour, à savoir :

Pour la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC (agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires, agents contractuels de droit public ou de droit privé) :

- Garantie :
 - Congé de maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire
 - Congé de grave maladie
 - Congé de maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé adoption et paternité/accueil de l'enfant
 - Congé pour accident ou maladie imputables au service

- Taux de cotisation : 0,60 %

Pour la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL (agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires)

Cinq choix de couverture et de taux sont proposés aux structures publiques territoriales employeurs comptant un effectif inférieur ou égal à 30 agents CNRACL.

- Garanties et taux : 8,11%,

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote :

Vote :	POUR	13
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

Après délibéré, le Conseil Municipal prend délibération et adopte l'adhésion à l'unanimité des membres présents.

➤ **Actualisation du compte de stock de la Zone d'Activité :**

Monsieur Le Maire expose : En date du 7 janvier dernier, Madame la Trésorière Principale de Carbonne a transmis un courriel indiquant des anomalies entre le Budget Annexe ZA et le Budget principal. En effet à la clôture de ce budget annexe, les stocks auraient dû être annulés en totalité et non être toujours comptabilisés sur le budget principal.

Il convient de régulariser cette situation en autorisant Madame la Trésorière Principale de Carbonne à réaliser l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre 10 : Dotation, Fonds divers et réserves

Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisés pour un montant de 4 322.48 €

Recettes

Chapitre 33 : En cours de production Article 3355 : Travaux pour un montant de 4 322.48 €

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote :

Vote :	POUR	13
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Trésorière Principale de Carbonne à réaliser les écritures comptables d'ordre non budgétaire présentées ci-dessus.

➤ **Questions diverses :**

➤ Petit Lac :

Afin de ne plus voir d'oiseau accroché à un bas de ligne dans un arbre, le 13 janvier prochain, la Fédération de Pêche vient au petit lac placer un câble tout autour de l'île afin de dissuader les pêcheurs de lancer leur ligne au pied de l'île.

➤ PLU :

Le 24 janvier, réunion de la Commission PLU à 20h30.

➤ Ecole Numérique :

La commande de matériel a été passée le 22/12/2021, la réception devrait avoir lieu en mars 2022. Le montant de la subvention est de 50%.

➤ Recensement :

Le recensement de la population commence le 20/01/2022 jusqu'au 19/02/2022. Après eu de grosses difficultés à trouver un agent recenseur, Monsieur Thomas MARTY, nouvel arrivant sur la commune et descendant d'une famille de Peyssies s'est proposé pour l'effectuer. Monsieur le Maire annonce qu'il est retenu et percevra une indemnité forfaitaire équivalente à un mois du SMIC.

➤ En 2022, un certain nombre de changements :

- Dématérialisation de tous les dossiers papiers pour les demandes de permis de construire, de permis de démolition, de certificats d'urbanisme ;
- Changement de référentiel au niveau du budget (nouveau logiciel)
- Obligation pour tous les agents à temps plein de passer au 1607 heures
- Mise en place d'une prise en charge partielle ou totale de la prévoyance

➤ Pas de vœux à la population :

Rédaction d'un journal pour adresser les vœux du Maire car il n'y aura pas de réception cette année (pour cause de COVID 19)

➤ Point sur la Nouvelle Ecole :

Pour l'équipement de la salle « restaurant-cantine », il a été lancé un appel d'offres, sur 3 fournisseurs, 1 seul a répondu jusqu'à présent ;

Relation LE BOIS DE LA PIERRE/PEYSSIES : A l'issue de la réunion avec la Municipalité du Bois de la Pierre concernant l'éventuelle entente entre les 2 communes pour réunir leurs enfants scolarisés à l'école de Peyssies, aucune suite n'a été donnée par leur Conseil Municipal.

Notre effectif diminuant encore à la prochaine rentrée, il ne faudrait pas atteindre le seuil qui pousserait l'Académie à nous fermer une classe.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de faire un courrier à Monsieur le Maire du Bois de la Pierre afin de lui demander de se positionner pour la rentrée prochaine, afin de savoir si l'on peut compter sur les enfants de sa commune pour regonfler nos effectifs.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 28 février 2022 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.
